

## Export des observations de l'enquête publique du 19/01/2018 08:06

**Observation n° 28 du 18 janvier 2018 - 20:51**

**Défavorable**

Auteur : marjolaine villey

Les Plans, le 7 janvier 2018-01-17

Monsieur le commissaire enquêteur,

Etant habitante de l'Escandorgue, je connais bien ce massif et les dangers des éoliennes industrielles, notamment pour l'avifaune sauvage protégée et spécifiquement pour les rapaces diurnes et nocturnes, les plus sensibles à l'impact de ces hautes machines qui tournent à 300 km/h en bout de pale.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir avec la DREAL que, au parc de Mas de Naï-Combe-Caude (34650 JONCELS) , un aigle royal erratique juvénile a été tué le 30 juillet 2017 par l'éolienne n° 14 , haché par les pales, malgré des systèmes d'effaroucheur et de détection des oiseaux de type DT bird.

Une autre triste expérience nous précède dans l'Aude et voilà ce qui nous attend si on laisse implanter des éoliennes en montagne : dans une étude audoise sur 8 années dans les Corbières[1] et La Montagne Noire avec la présence d'aigles royaux au milieu des éoliennes : quelques disparitions d'adultes non expliquées? Et la perte de vastes surfaces de territoires de chasse des aigles royaux a engendré un arrêt total de la reproduction depuis 8 ans, des pontes avec non éclosion des œufs et un abandon d'aires de nidification. [2] ?. Ce qui conduira irrémédiablement à l'extinction de l'espèce dans ce secteur selon la LPO- Aude.

Le problème majeur pour ces aigles, outre les risques de mortalité par collision, est la sensibilité au dérangement, une fatigue extrême en cas de contournement des parcs éoliens multiples et successifs dans le secteur et la perte des territoires de chasse (ou perte d'habitat) qui a des répercussions justement sur leur reproduction et leur pérennité.

L'atteinte à ces espèces protégées est contraire aux principes de protection stricte des espèces en droit français (L411-1 et L411-2 du code de l'environnement, arrêté ministériel du 29 octobre 2009), et avec le respect de la Directive du Conseil 79/409 CEE du 02/04/79.

La Banque Mondiale s'est préoccupée depuis les années 2011 de la menace sur les écosystèmes[3] et a édité des recommandations précises dans le choix des implantations d'éoliennes pour conserver la diversité biologique compte tenu de la menace d'extinction des espèces aviaires dans le monde et en Europe[4]

Parmi celles-ci :je cite

[1] Impact de parcs éoliens sur un couple d'aigle royal dans les Corbières / LPO Aude

[3] « Tout le monde peut comprendre que, lorsque l'on détruit un habitat (ce que fait l'éolien et le photovoltaïque à grande échelle sur des terrains agricoles), les populations animales et végétales qui y vivent disparaissent. Ce qui est compliqué c'est d'arrêter de détruire les habitats » selon Alexandre Robert au Centre d'écologie et des sciences de la conservation du Muséum National d'Histoire Naturelle dans son alerte rouge sur la biodiversité qui relate que 50% des oiseaux ont disparu en 50 ans suite à la perte de leur habitat par l'activité humaine.

[4] Alerte rouge à la biodiversité ? « 421 millions d'oiseaux ont disparu en 30 ans, dans toute l'Europe ». IN : La Recherche, septembre 2017.

- Sélectionner les sites éoliens par une première approximation en amont des projets, en évitant les sites protégés et les sites d'intérêt avifaunique et chiroptérologique .

- (NB : transposé à France : les SRE ont défini des zones à enjeux forts, les PNR, les Parcs Nationaux sont des zones naturelles à préserver ainsi que, les sites Natura 2000, ZICO, ZPS et les ZNIEFF de type I et II .)

- « Les considérer comme incompatibles à l'implantation d'éoliennes pour conserver à perpétuité leur biodiversité, leur beauté naturelle et leur héritage culturel ».

- Eviter les corridors de migration. (NB- les crêtes de l'Escandorgue)

- Eviter les constructions d'éoliennes nécessitant la déforestation (surtout à cause des populations de chauve-souris, mais aussi certains rapaces chassent en forêt. (NB- Mas de Naï ? Combe Caude 34650 JONCELS)

- Eviter l'implantation de parcs éoliens à proximité des zones d'alimentation des rapaces. (NB- Bernagues, 34650 LUNAS)

Les sites les moins propices sont ceux qui créent une barrière entre des zones de nidification et les zones de chasse des rapaces. (NB : Escandorgue: Cabalas)

- + il faut aussi éviter les zones côtières (bords de lacs, de mers) très pourvues en oiseaux migrateurs et d'espèces variées, et qui sont souvent très ventées, ainsi que les petites îles.

- Les sites les plus propices sont les champs de culture extensive et les déserts?.

---

De plus, des sommes colossales ont été dépensées pour l'introduction du gypaète barbu (programme LIFE, 5 millions d'?) pour créer un couloir de reproduction entre les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées

Ces rapaces, ainsi que les vautours réintroduits parce qu'ils étaient aussi menacés d'extinction (moine, fauve) circulent ou migrent sur les crêtes de l'Escandorgue, en profitant des ascendances thermiques.

C'est justement là que les promoteurs choisissent d'ériger leurs éoliennes industrielles, sous prétexte qu'il y a plus de vent sur ces sites ? Absurdité totale!

Le devoir de chaque citoyen est de préserver la biodiversité qui est menacée dans nos territoires

ruraux.

Il existe suffisamment de sites déjà artificialisés en France qui permettent l'implantation de centrales : comme les zones et friches industrielles, (ex Pierrelatte) portuaires (Boulogne) , zones artisanales (ex Donzère en vallée du Rhône)

Il n'y a aucun intérêt public majeur d'implanter des éoliennes dans un Parc Naturel Régional comme celui du Haut Languedoc qui en contient déjà plus de 280, ce qui est déjà un scandale .

Préserveons la nature .. la commune de Ceilhes peut organiser plutôt des activités touristiques rémunératrices comme le "bird watching", si elle a besoin d'apport financier.

Avec la filière - bois énergie locale, cela apporterait des bienfaits à l'économie du pays et des emplois plutôt qu'importer des ENERCON .

Mes cordiales salutations

Marjolaine Villey-Migraine  
Vice-Présidente de "Save the Eagles International"  
savetheeaglesinternational.org/francais  
34700 Les Plans

---

### **Observation n° 29 du 18 janvier 2018 - 20:53**

#### **Défavorable**

Auteur : marjolaine villey

Les Plans, le 7 janvier 2018-01-17

Monsieur le commissaire enquêteur,

Etant habitante de l'Escandorgue, je connais bien ce massif et les dangers des éoliennes industrielles, notamment pour l'avifaune sauvage protégée et spécifiquement pour les rapaces diurnes et nocturnes, les plus sensibles à l'impact de ces hautes machines qui tournent à 300 km/h en bout de pale.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir avec la DREAL que, au parc de Mas de Naï-Combe-Caude (34650 JONCELS) , un aigle royal erratique juvénile a été tué le 30 juillet 2017 par l'éolienne n° 14 , haché par les pales, malgré des systèmes d'effaroucheur et de détection des oiseaux de type DT bird.

Une autre triste expérience nous précède dans l'Aude et voilà ce qui nous attend si on laisse implanter des éoliennes en montagne : dans une étude audoise sur 8 années dans les Corbières[1] et La Montagne Noire avec la présence d'aigles royaux au milieu des éoliennes : quelques disparitions d'adultes non expliquées? Et la perte de vastes surfaces de territoires de chasse des aigles royaux a engendré un arrêt total de la reproduction depuis 8 ans, des pontes avec non éclosion des œufs et un abandon d'aires de nidification. [2] ?. Ce qui conduira irrémédiablement à

l'extinction de l'espèce dans ce secteur selon la LPO- Aude.

Le problème majeur pour ces aigles, outre les risques de mortalité par collision, est la sensibilité au dérangement, une fatigue extrême en cas de contournement des parcs éoliens multiples et successifs dans le secteur et la perte des territoires de chasse (ou perte d'habitat) qui a des répercussions justement sur leur reproduction et leur pérennité.

L'atteinte à ces espèces protégées est contraire aux principes de protection stricte des espèces en droit français (L411-1 et L411-2 du code de l'environnement, arrêté ministériel du 29 octobre 2009), et avec le respect de la Directive du Conseil 79/409 CEE du 02/04/79.

La Banque Mondiale s'est préoccupée depuis les années 2011 de la menace sur les écosystèmes[3] et a édité des recommandations précises dans le choix des implantations d'éoliennes pour conserver la diversité biologique compte tenu de la menace d'extinction des espèces aviaires dans le monde et en Europe[4]

Parmi celles-ci :je cite

[1] Impact de parcs éoliens sur un couple d'aigle royal dans les Corbières / LPO Aude

[3] « Tout le monde peut comprendre que, lorsque l'on détruit un habitat (ce que fait l'éolien et le photovoltaïque à grande échelle sur des terrains agricoles), les populations animales et végétales qui y vivent disparaissent. Ce qui est compliqué c'est d'arrêter de détruire les habitats » selon Alexandre Robert au Centre d'écologie et des sciences de la conservation du Muséum National d'Histoire Naturel dans son alerte rouge sur la biodiversité qui relate que 50% des oiseaux ont disparu en 50 ans suite à la perte de leur habitat par l'activité humaine.

[4] Alerte rouge à la biodiversité ? « 421 millions d'oiseaux ont disparu en 30 ans, dans toute l'Europe ». IN : La Recherche, septembre 2017.

- Sélectionner les sites éoliens par une première approximation en amont des projets, en évitant les sites protégés et les sites d'intérêt avifaunique et chiroptérologique .

- (NB : transposé à France : les SRE ont défini des zones à enjeux forts, les PNR, les Parcs Nationaux sont des zones naturelles à préserver ainsi que, les sites Natura 2000, ZICO, ZPS et les ZNIEFF de type I et II .)

- « Les considérer comme incompatibles à l'implantation d'éoliennes pour conserver à perpétuité leur biodiversité, leur beauté naturelle et leur héritage culturel ».

- Eviter les corridors de migration. (NB- les crêtes de l'Escandorgue)

- Eviter les constructions d'éoliennes nécessitant la déforestation (surtout à cause des populations de chauve-souris, mais aussi certains rapaces chassent en forêt. (NB- Mas de Naï ? Combe Caude 34650 JONCELS)

- Eviter l'implantation de parcs éoliens à proximité des zones d'alimentation des rapaces. (NB- Bernagues, 34650 LUNAS)

Les sites les moins propices sont ceux qui créent une barrière entre des zones de nidification et les zones de chasse des rapaces. (NB : Escandorgue: Cabalás)

- + il faut aussi éviter les zones côtières (bords de lacs, de mers) très pourvues en oiseaux migrateurs et d'espèces variées, et qui sont souvent très ventées, ainsi que les petites îles.

- Les sites les plus propices sont les champs de culture extensive et les déserts?.

---

De plus, des sommes colossales ont été dépensées pour l'introduction du gypaète barbu (programme LIFE, 5 millions d'?) pour créer un couloir de reproduction entre les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées

Ces rapaces, ainsi que les vautours réintroduits parce qu'ils étaient aussi menacés d'extinction (moine, fauve) circulent ou migrent sur les crêtes de l'Escandorgue, en profitant des ascendances thermiques.

C'est justement là que les promoteurs choisissent d'ériger leurs éoliennes industrielles, sous prétexte qu'il y a plus de vent sur ces sites ?. Absurdité totale!

Le devoir de chaque citoyen est de préserver la biodiversité qui est menacée dans nos territoires ruraux.

Il existe suffisamment de sites déjà artificialisés en France qui permettent l'implantation de centrales : comme les zones et friches industrielles, (ex Pierrelatte) portuaires (Boulogne) , zones artisanales (ex Donzère en vallée du Rhône)

Il n'y a aucun intérêt public majeur d'implanter des éoliennes dans un Parc Naturel Régional comme celui du Haut Languedoc qui en contient déjà plus de 280, ce qui est déjà un scandale .

Préservons la nature .. la commune de Ceilhes peut organiser plutôt des activités touristiques rémunératrices comme le "bird watching", si elle a besoin d'apport financier.

Avec la filière - bois énergie locale, cela apporterait des bienfaits à l'économie du pays et des emplois plutôt qu'importer des ENERCON .

Mes cordiales salutations

Marjolaine Villey-Migraine  
Vice-Présidente de "Save the Eagles International"  
[savetheeaglesinternational.org/francais](http://savetheeaglesinternational.org/francais)  
34700 Les Plans

---

**Observation n° 30 du 18 janvier 2018 - 20:53**

**Défavorable**

Auteur : marjolaine villey

---

Les Plans, le 7 janvier 2018-01-17

Monsieur le commissaire enquêteur,

Etant habitante de l'Escandorgue, je connais bien ce massif et les dangers des éoliennes industrielles, notamment pour l'avifaune sauvage protégée et spécifiquement pour les rapaces diurnes et nocturnes, les plus sensibles à l'impact de ces hautes machines qui tournent à 300 km/h en bout de pale.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir avec la DREAL que, au parc de Mas de Nai-Combe-Caude (34650 JONCELS) , un aigle royal erratique juvénile a été tué le 30 juillet 2017 par l'éolienne n° 14 , haché par les pales, malgré des systèmes d'effaroucheur et de détection des oiseaux de type DT bird.

Une autre triste expérience nous précède dans l'Aude et voilà ce qui nous attend si on laisse implanter des éoliennes en montagne : dans une étude audoise sur 8 années dans les Corbières[1] et La Montagne Noire avec la présence d'aigles royaux au milieu des éoliennes : quelques disparitions d'adultes non expliquées? Et la perte de vastes surfaces de territoires de chasse des aigles royaux a engendré un arrêt total de la reproduction depuis 8 ans, des pontes avec non éclosion des œufs et un abandon d'aires de nidification. [2] ?. Ce qui conduira irrémédiablement à l'extinction de l'espèce dans ce secteur selon la LPO- Aude.

Le problème majeur pour ces aigles, outre les risques de mortalité par collision, est la sensibilité au dérangement, une fatigue extrême en cas de contournement des parcs éoliens multiples et successifs dans le secteur et la perte des territoires de chasse (ou perte d'habitat) qui a des répercussions justement sur leur reproduction et leur pérennité.

L'atteinte à ces espèces protégées est contraire aux principes de protection stricte des espèces en droit français (L411-1 et L411-2 du code de l'environnement, arrêté ministériel du 29 octobre 2009), et avec le respect de la Directive du Conseil 79/409 CEE du 02/04/79.

La Banque Mondiale s'est préoccupée depuis les années 2011 de la menace sur les écosystèmes[3] et a édité des recommandations précises dans le choix des implantations d'éoliennes pour conserver la diversité biologique compte tenu de la menace d'extinction des espèces aviaires dans le monde et en Europe[4]

Parmi celles-ci :je cite

[1] Impact de parcs éoliens sur un couple d'aigle royal dans les Corbières / LPO Aude

[3] « Tout le monde peut comprendre que, lorsque l'on détruit un habitat (ce que fait l'éolien et le photovoltaïque à grande échelle sur des terrains agricoles), les populations animales et végétales qui y vivent disparaissent. Ce qui est compliqué c'est d'arrêter de détruire les habitats » selon Alexandre Robert au Centre d'écologie et des sciences de la conservation du Muséum National d'Histoire Naturel dans son alerte rouge sur la biodiversité qui relate que 50% des oiseaux ont

disparu en 50 ans suite à la perte de leur habitat par l'activité humaine.

[4] Alerte rouge à la biodiversité ? « 421 millions d'oiseaux ont disparu en 30 ans, dans toute l'Europe ». IN : La Recherche, septembre 2017.

- Sélectionner les sites éoliens par une première approximation en amont des projets, en évitant les sites protégés et les sites d'intérêt avifaunique et chiroptérologique .
- (NB : transposé à France : les SRE ont défini des zones à enjeux forts, les PNR, les Parcs Nationaux sont des zones naturelles à préserver ainsi que, les sites Natura 2000, ZICO, ZPS et les ZNIEFF de type I et II .)
- « Les considérer comme incompatibles à l'implantation d'éoliennes pour conserver à perpétuité leur biodiversité, leur beauté naturelle et leur héritage culturel ».
- Eviter les corridors de migration. (NB- les crêtes de l'Escandorgue)
- Eviter les constructions d'éoliennes nécessitant la déforestation (surtout à cause des populations de chauve-souris, mais aussi certains rapaces chassent en forêt. (NB- Mas de Naï ? Combe Caude 34650 JONCELS)
- Eviter l'implantation de parcs éoliens à proximité des zones d'alimentation des rapaces. (NB- Bernagues, 34650 LUNAS)  
Les sites les moins propices sont ceux qui créent une barrière entre des zones de nidification et les zones de chasse des rapaces. (NB : Escandorgue: Cabalas)
- + il faut aussi éviter les zones côtières (bords de lacs, de mers) très pourvues en oiseaux migrateurs et d'espèces variées, et qui sont souvent très ventées, ainsi que les petites îles.
- Les sites les plus propices sont les champs de culture extensive et les déserts?.

---

De plus, des sommes colossales ont été dépensées pour l'introduction du gypaète barbu (programme LIFE, 5 millions d'€) pour créer un couloir de reproduction entre les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées

Ces rapaces, ainsi que les vautours réintroduits parce qu'ils étaient aussi menacés d'extinction (moine, fauve) circulent ou migrent sur les crêtes de l'Escandorgue, en profitant des ascendances thermiques.

C'est justement là que les promoteurs choisissent d'ériger leurs éoliennes industrielles, sous prétexte qu'il y a plus de vent sur ces sites ? Absurdité totale!

Le devoir de chaque citoyen est de préserver la biodiversité qui est menacée dans nos territoires ruraux.

Il existe suffisamment de sites déjà artificialisés en France qui permettent l'implantation de centrales : comme les zones et friches industrielles, (ex Pierrelatte) portuaires (Boulogne) , zones artisanales (ex Donzère en vallée du Rhône)

Il n'y a aucun intérêt public majeur d'implanter des éoliennes dans un Parc Naturel Régional comme celui du Haut Languedoc qui en contient déjà plus de 280, ce qui est déjà un scandale .

Préservons la nature .. la commune de Ceilhes peut organiser plutôt des activités touristiques rémunératrices comme le "bird watching", si elle a besoin d'apport financier.

Avec la filière - bois énergie locale, cela apporterait des bienfaits à l'économie du pays et des emplois plutôt qu'importer des ENERCON .

Mes cordiales salutations

Marjolaine Villey-Migraine  
Vice-Présidente de "Save the Eagles International"  
savetheeaglesinternational.org/francais  
34700 Les Plans

---

### **Observation n° 31 du 18 janvier 2018 - 20:55**

#### **Défavorable**

Auteur : marjolaine villey Organisation : save the eagles international

Les Plans, le 7 janvier 2018-01-17

Monsieur le commissaire enquêteur,

Etant habitante de l'Escandorgue, je connais bien ce massif et les dangers des éoliennes industrielles, notamment pour l'avifaune sauvage protégée et spécifiquement pour les rapaces diurnes et nocturnes, les plus sensibles à l'impact de ces hautes machines qui tournent à 300 km/h en bout de pale.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir avec la DREAL que, au parc de Mas de Nai-Combe-Caude (34650 JONCELS) , un aigle royal erratique juvénile a été tué le 30 juillet 2017 par l'éolienne n° 14 , haché par les pales, malgré des systèmes d'effaroucheur et de détection des oiseaux de type DT bird.

Une autre triste expérience nous précède dans l'Aude et voilà ce qui nous attend si on laisse implanter des éoliennes en montagne : dans une étude audoise sur 8 années dans les Corbières[1] et La Montagne Noire avec la présence d'aigles royaux au milieu des éoliennes : quelques disparitions d'adultes non expliquées? Et la perte de vastes surfaces de territoires de chasse des aigles royaux a engendré un arrêt total de la reproduction depuis 8 ans, des pontes avec non éclosion des œufs et un abandon d'aires de nidification. [2] ?. Ce qui conduira irrémédiablement à l'extinction de l'espèce dans ce secteur selon la LPO- Aude.

Le problème majeur pour ces aigles, outre les risques de mortalité par collision, est la sensibilité au dérangement, une fatigue extrême en cas de contournement des parcs éoliens multiples et successifs dans le secteur et la perte des territoires de chasse (ou perte d'habitat) qui a des répercussions justement sur leur reproduction et leur pérennité.



L'atteinte à ces espèces protégées est contraire aux principes de protection stricte des espèces en droit français (L411-1 et L411-2 du code de l'environnement, arrêté ministériel du 29 octobre 2009), et avec le respect de la Directive du Conseil 79/409 CEE du 02/04/79.

La Banque Mondiale s'est préoccupée depuis les années 2011 de la menace sur les écosystèmes[3] et a édité des recommandations précises dans le choix des implantations d'éoliennes pour conserver la diversité biologique compte tenu de la menace d'extinction des espèces aviaires dans le monde et en Europe[4]

Parmi celles-ci : je cite

[1] Impact de parcs éoliens sur un couple d'aigle royal dans les Corbières / LPO Aude

[3] « Tout le monde peut comprendre que, lorsque l'on détruit un habitat (ce que fait l'éolien et le photovoltaïque à grande échelle sur des terrains agricoles), les populations animales et végétales qui y vivent disparaissent. Ce qui est compliqué c'est d'arrêter de détruire les habitats » selon Alexandre Robert au Centre d'écologie et des sciences de la conservation du Muséum National d'Histoire Naturelle dans son alerte rouge sur la biodiversité qui relate que 50% des oiseaux ont disparu en 50 ans suite à la perte de leur habitat par l'activité humaine.

[4] Alerte rouge à la biodiversité ? « 421 millions d'oiseaux ont disparu en 30 ans, dans toute l'Europe ». IN : La Recherche, septembre 2017.

- Sélectionner les sites éoliens par une première approximation en amont des projets, en évitant les sites protégés et les sites d'intérêt avifaunique et chiroptérologique .

- (NB : transposé à France : les SRE ont défini des zones à enjeux forts, les PNR, les Parcs Nationaux sont des zones naturelles à préserver ainsi que, les sites Natura 2000, ZICO, ZPS et les ZNIEFF de type I et II .)

- « Les considérer comme incompatibles à l'implantation d'éoliennes pour conserver à perpétuité leur biodiversité, leur beauté naturelle et leur héritage culturel ».

- Eviter les corridors de migration. (NB- les crêtes de l'Escandorgue)

- Eviter les constructions d'éoliennes nécessitant la déforestation (surtout à cause des populations de chauve-souris, mais aussi certains rapaces chassent en forêt. (NB- Mas de Naï ? Combe Caude 34650 JONCELS)

- Eviter l'implantation de parcs éoliens à proximité des zones d'alimentation des rapaces. (NB- Bernagues, 34650 LUNAS)

Les sites les moins propices sont ceux qui créent une barrière entre des zones de nidification et les zones de chasse des rapaces. (NB : Escandorgue: Cabalas)

- + il faut aussi éviter les zones côtières (bords de lacs, de mers) très pourvues en oiseaux migrateurs et d'espèces variées, et qui sont souvent très ventées, ainsi que les petites îles.

- Les sites les plus propices sont les champs de culture extensive et les déserts?.

---

De plus, des sommes colossales ont été dépensées pour l'introduction du gypaète barbu (programme LIFE, 5 millions d'?) pour créer un couloir de reproduction entre les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées

Ces rapaces, ainsi que les vautours réintroduits parce qu'ils étaient aussi menacés d'extinction (moine, fauve) circulent ou migrent sur les crêtes de l'Escandorgue, en profitant des ascendances thermiques.

C'est justement là que les promoteurs choisissent d'ériger leurs éoliennes industrielles, sous prétexte qu'il y a plus de vent sur ces sites ?. Absurdité totale!

Le devoir de chaque citoyen est de préserver la biodiversité qui est menacée dans nos territoires ruraux.

Il existe suffisamment de sites déjà artificialisés en France qui permettent l'implantation de centrales : comme les zones et friches industrielles, (ex Pierrelatte) portuaires (Boulogne) , zones artisanales (ex Donzère en vallée du Rhône)

Il n'y a aucun intérêt public majeur d'implanter des éoliennes dans un Parc Naturel Régional comme celui du Haut Languedoc qui en contient déjà plus de 280, ce qui est déjà un scandale .

Préservons la nature .. la commune de Ceilhes peut organiser plutôt des activités touristiques rémunératrices comme le "bird watching", si elle a besoin d'apport financier.

Avec la filière - bois énergie locale, cela apporterait des bienfaits à l'économie du pays et des emplois plutôt qu'importer des ENERCON .

Mes cordiales salutations

Marjolaine Villey-Migraine  
Vice-Présidente de "Save the Eagles International"  
[savetheeaglesinternational.org/francais](http://savetheeaglesinternational.org/francais)  
34700 Les Plans